

QUELLE STRATÉGIE ALIMENTAIRE DANS LES ALPILLES ET SES PÔLES URBAINS ENVIRONNANTS ? VERS UNE APPROPRIATION D'UN NOUVEAU PAYSAGE PRODUCTIF

territoire ressource, paysage productif, stratégie foncière, urbanisme innovant, raréfaction de l'eau

La question alimentaire me semble être aujourd'hui cruciale dans la réflexion sur les territoires. Façonnant les paysages depuis des siècles, le lien entre alimentation et espace est au cœur de notre culture. Le système actuel semble désincarner le rôle du sol et du territoire. L'action locale et collective peut en être une réponse. Les structures agro-industrielles ont proposé à court terme une forme de sécurité alimentaire offrant rapidement une solution à la famine et à l'inégalité alimentaire. Ce modèle a fragilisé les sols et le métier d'agriculteur dont le travail n'est plus conçu pour son territoire propre mais pour une organisation mondiale sur laquelle il n'a plus d'influence. Un nouveau paradigme alimentaire a pris forme il y a une quinzaine d'années et se doit d'être amélioré. Les questions sur le paysage peuvent accompagner les réflexions alimentaires sur le territoire et être le support et l'apport d'un nouvel éco-système alimentaire. Il y a une nécessité à penser celui-ci dans son ensemble afin de créer une dynamique cohérente en lien avec les problématiques du terrain.

Les Alpilles forment le dernier relief avant le grand delta du Rhône. Isolé entre les plaines du Rhône et de la Durance, les grands territoires du Comtat Venaissin et de la Crau, le relief des Alpilles émerge comme une île. La chaîne des Alpilles délimite trois bassins versants : le Nord tourné vers la Durance et le Rhône, le Sud vers la Crau et le Rhône et l'Est vers la Durance. Le Parc Naturel Régional des Alpilles se situe à la rencontre de trois unités paysagères très particulières : les Alpilles, leurs piémonts et la Crau. Les paysages prennent ici une valeur souvent emblématique typiquement provençale liée à l'histoire et à l'usage des terroirs. Au sud, on relève « des paysages exceptionnels liés à la douceur climatique et à la variété géologique affirmée : plaine calcaire, pins d'Alep et chênes verts, Provence cristalline à maquis, pins parasols et chênes liège ». (DREAL PACA)

Dans le cadre du PNR des Alpilles, le constat établi par l'INSEE dans son dernier rapport d'avril 2019 est le suivant : démographie en baisse, vieillissement de la population, urbanisation croissante et privatisation du territoire (un grand nombre de résidences secondaires), part faible d'habitants travaillant sur place, baisse du nombre de jeunes et d'écoles, une personne sur sept vit en-dessous du seuil de pauvreté. Pour autant, une partie du parc se situe dans la métropole Aix-Marseille-Provence, ce qui en fait un territoire sous forte influence métropolitaine. Il pourrait même se définir comme un territoire péri-urbain. Un observatoire photographique des paysages a été réalisé entre

2011 et 2013. Cela a permis de faire émerger une forte problématique foncière. L'agriculture est une économie importante mais au vu des problèmes soulevés par le dérèglement climatique, un nouvel écosystème agricole doit être pensé. La Charte du PETR du Pays d'Arles a fait un constat signé par ses trois intercommunalités : « la production est aujourd'hui peu accessible pour les résidents, l'essentiel étant expédié en dehors du territoire ». Dans ce contexte, comment rétablir un lien entre alimentation et territorialité ? Quelles stratégies foncières adopter pour répondre aux enjeux agricoles et urbains de demain ? Quelles accroches avec les pôles urbains à proximité ? Quels écosystèmes pour le paysage productif à venir ? Quel métabolisme alimentaire et agricole ? Ceci est en lien étroit avec les questions de ressource en eau qui tend à se raréfier. Aujourd'hui le territoire est sous perfusion à la Durance mais ce fragile équilibre ne peut se maintenir. Le patrimoine et les ressources sont très importantes et souvent mentionnés, pour autant il existe un détachement du sol comme socle ressource.

Il me paraît aussi intéressant de réfléchir en quoi le paysagiste est légitime dans les réflexions sur l'alimentation afin de prendre en compte les dynamiques territoriales, la question de l'espace et l'évolution temporelle des démarches. Son regard transversal en fait un interlocuteur de choix au sein des différentes dynamiques humaines, écologiques, économiques, spatiales... Il doit favoriser l'intelligence collective et jouer un rôle majeur dans la fabrique d'un territoire, portée par des dynamiques de proximité. Il y a un détachement du sol, de sa ressource. Le rôle du paysagiste sera donc de repartir du sol comme ensemble de conditions assurant la pérennité des installations humaines et ce en lien étroit avec les enjeux climatiques actuels. Il valorisera ainsi l'alimentation comme un système favorisant une meilleure gestion des sols. En s'inscrivant dans une dynamique à long terme, le paysagiste a aussi le rôle d'anticipation. C'est en dialoguant avec une diversité d'acteurs de terrain qu'il serait donc intéressant de dessiner les grandes lignes d'un paysage résilient et adapté à la transition écologique dans laquelle il s'inscrit. Dans une dynamique de Projet Alimentaire Territorial (PAT), il me semble aussi intéressant d'y intégrer un regard encore peu connu qu'est celui du paysagiste. Son point de vue transversal et son approche spatial des processus humains amène une dimension de terrain proche des dynamiques paysagères.

Un travail en collaboration direct avec le PNR, le PETR et la métropole sur le long terme me plairait afin d'être proche des instances décisionnelles et aborder la démarche collective et habitante dans la mise en place du projet. Passer par une étape d'expérimentation de pratiques est aussi judicieuse afin de favoriser l'appropriation par les acteurs du nouveau métabolisme alimentaire. Spatialement, mon travail pourrait se traduire par une réflexion sur le cadre juridique et son évolution pour permettre une conciliation des usages du sol. Ceci pourrait se définir à trois échelles : d'une part autour des petites entités urbaines du massif pour questionner l'espace patrimonial ; autour d'un pôle urbain structurant pour comprendre l'influence de l'urbanisation sur l'alimentaire et la ressource en eau ; sur un territoire de l'arrière-pays métropolitain pour penser une nouvelle stratégie foncière sur un terrain en proie à l'urbanisation.